



PETIT-BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Actu de réception en préfecture
971-219711181-20221003-20221012063-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Délibération n° 2022/10/12/063

**REPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Conseillers en exercice 35

Conseillers présents 25

Conseillers votants 28

**DÉPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

Et publication ou notification
du03/10/2022.....

**COMMUNE
DE
PETIT BOURG**

**REGISTRE N°
2022/10/012/063**

Le Maire,

Le Maire

David NEBOR



L'an deux mille vingt-deux, jeudi 22 septembre, le Conseil Municipal de la ville de PETIT-BOURG, légalement convoqué à 18 heures 00, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr NEBOR David, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-7 à L 2121-34).

Étaient présents (25) :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

David NEBOR - Lucette JACQUES Epse GERAN - Loïc MANCHAUD – Jean-Marc ACTRY – Solange ANGOSTON – Patrick BOULOGNE – Jocelyne BOURGUINON – Eddy CHICOT– Richard COQUITTE –Laura GUEPPOIS –Sully LOLLIA – Fabrice LUCE – Nestor LUCE –Magalie SALIBUR – Rosemond SYLY–Jeanne VILOVAR– Sarah JEAN NOEL- Christian KANCEL– Jacqueline LOLIA– Jean LANCLUME- Philippe DEZAC– Eva CLAIRE - Marie Denise COUDAIR– Jocelyne UNIMON – Gilbert ROUYARD

Lesquels forment la majorité absolue des membres en exercice et peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient absents (7) :

Guy LOSBAR - Bernard ABDOUL-MANINROUDINE–Pierra FRENET– Thierry TURLET– Richard NEBOR – Sonia TAILLEPIERRE– Nicolette KITAVINY

Excusés (3) :

Marline ELICE (procuration à David NEBOR) - Ketty DARDOL MINGOTAUD (procuration donnée à Loïc MANCHAUD) – Ketty DELVER (procuration à Jacqueline LOLIA)

Monsieur le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Laura GUEPPOIS est désignée pour remplir cette fonction et procède à l'appel nominal



PETIT-BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Accusé de réception en préfecture
971-219711181-20221003-20221012063-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Délibération n° 2022/10/12/063

REPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Par délibération n° 2021/01/18/041 en date du 24 septembre 2021, le Conseil Municipal avait désigné les représentants de la collectivité siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le Conseil Municipal avait par ailleurs :

- Confirmer le paritarisme numérique au sein du Comité Technique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité au nombre égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit six (6).
- Confirmer que l'avis de chaque collègue, représentants du personnel et représentants de la collectivité, sera requis et que les représentants de la collectivité siègent avec voix délibérative.

Compte tenu de la cessation de fonctions de certains membres et de la nécessité de les remplacer, il convient de désigner à nouveau les membres élus qui siégeront au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Au vu des éléments exposés,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) Décide :

Article 1 : De remplacer comme suit deux représentants au sein de de l'instance

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CHSCT	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
David NEBOR	Philippe DEZAC
Laura GUEPPOIS	Jocelyne UNIMON
Jean-Marc ACTRY	Solange ANGOSTON
Rosemond SYLY	Jocelyne BOURGUIGNON
Gladys FALEME	Michel GEDEON
Willy PISTOL	Corinne PETRO



PETIT-BOURG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Accusé de réception en préfecture
971-219711181-20221003-20221012063-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Délibération n° 2022/10/12/063

**REMPACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Article 2 : De dire que les autres dispositions de la délibération n°2021/01/18/041 en date du 24 septembre 2021 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Petit-Bourg.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme,

Le Maire,

Le Maire

David NEBOR

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture

Et publication ou notification du

.....03/10/2022